

Compte-Rendu du Conseil Municipal du 25 MARS 2022

Etaient Présents : Mme Annick HUCHET, Maire – Mme Laurette GUEIDAN, 1^{ère} Adjointe – M. Frédéric EYMERY, 2^{ème} Adjoint

Les conseillers : M. Jean-Louis BEYLIER – Mme Fabiola DUPUY – M. Jean-Jacques JARRY – M. Robert DRURY – M. Alexandre GYURITS – Mme Marjorie KOERTS – M. Guillaume BONNAUD.

Absente excusée : Mme Rosine GAUTIER-PEIXINHO, présente en début de séance, puis absente, ayant donné pouvoir à Mme Fabiola DUPUY

Secrétaire de séance : Mme Marjorie KOERTS

La séance est ouverte à 18h00. Mme le Maire remercie de sa présence M. Arnaud LOUVET, de la Trésorerie, Conseiller aux décideurs locaux, et lui donne la parole pour exposer en premier lieu une analyse de la situation financière de la Commune. Il ressort de cette analyse que la Commune, bien qu'elle ne connaisse pas de difficultés budgétaires majeures, conserve une fragilité financière, du fait de la consommation de ses réserves de trésorerie pour financer la traversée du bourg. De cette situation résulte une diminution notable de sa capacité d'autofinancement depuis cette époque, et la nécessité de faire en sorte de restaurer celle-ci pour l'avenir. Il est à noter que la commune ne possède pas d'équipements producteurs de ressources propres significatives.

Les questions à l'ordre du jour :

1. Approbation du Compte-Rendu de la réunion du 4 mars 2022 :

Il est approuvé à l'unanimité.

2. Taxes Locales

Une augmentation de 2% est proposée, bien inférieure au taux de l'inflation, au vu du contexte général et à celui évoqué dans l'analyse précitée. **Adopté par 8 voix pour et 3 contre.**

3. Proposition de prêt bonifié par le Département

Comme chaque année, ce prêt de 6 000 € est proposé aux communes à faible potentiel fiscal, à un taux bénéficiant d'une bonification par le Département. Celui-ci est de 0.35% pour 2022. Il est donc décidé de le solliciter. **Adopté à l'unanimité.**

4. Subventions aux Associations

Les subventions aux 6 associations communales sont portées à 160 €. Les subventions à 6 associations extérieures (locales et caritatives) restent fixées à 50 €. **Adopté à l'unanimité.**

5. Budget Primitif 2022: Il est présenté dans ses lignes générales par M. Arnaud Louvet

A. Le Budget Principal

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses sur un montant de 380 360.15 €.

L'excédent dégagé en 2021, soit 52 387.43 € est reporté en totalité en recettes de la section de fonctionnement.

Les dépenses sont budgétées au plus juste. L'augmentation du montant du chapitre 012 (charges de personnel) par rapport à 2021, s'explique par le fait qu'au salaire du technicien communal en arrêt maladie depuis janvier s'ajoute la prévision d'embauche d'un agent en remplacement à mi-temps, à compter de fin mars, le temps de son absence. Cette charge supplémentaire est néanmoins atténuée par un remboursement de salaire par l'assurance du personnel. Le chapitre 014 est également en augmentation du fait du reversement à la communauté de communes de la cotisation au SDIS, suite au transfert de compétence à celle-ci (4446 €). Le chapitre 65 est lui, par conséquent, en diminution du montant de cette cotisation, qui n'est plus acquittée par la commune.

Les recettes sont globalement en augmentation. Cela concerne le chapitre 013 : remboursement de salaires par

l'assurance du personnel – le chapitre 731 : fiscalité locale – le chapitre 74 : participation de l'état au contrat aidé – le chapitre 75 : reprise des locations de la salle des fêtes.

L'excédent prévisionnel ainsi dégagé se monte à 85 128.15€

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses sur un montant de 170 813.29 Euros. Les principaux projets pour 2022 concernent : l'équipement du secrétariat par du mobilier adapté à la pathologie de l'agent pour 3 500€. Cette opération bénéficiera d'une subvention du Centre de Gestion – des Travaux en régie (Voirie pour 3 800€ : travaux préalables au goudronnage des entrées sur les routes à revêtir, entrées charretières pour 1 200 € ,réfection des lavoirs pour 2000 €, réfection du terrain de boules devant la Salle des Fêtes pour 2 000 €) – Voirie communale (revêtement de la partie 2 de la route de La lande et de la partie 1 de la Route de Gondandeix pour 41 125 €) : opération subventionnée à 50% par le Département - Aménagement de sécurité au carrefour des Salesses pour 9 000€ : opération subventionnée à 50% par le Département - Diagnostic de la voirie communale par l'ATEC pour 1 800€) – Mise en accessibilité des accès à la Salle des Fêtes et Salle des Associations (agenda Ad'Ap) avec réalisation des accès handicapés et places PMR sur l'ensemble de l'espace desservant ces deux salles pour 33 400€ : opération subventionnée à 30% par le Département et à 30% par l'Etat – Aménagement d'un jardin du Souvenir autour du columbarium ; Implantation d'un puits à cendres, d'une stèle, d'un livre du souvenir, et d'un espace de recueillement avec délimitation par une haie d'arbustes pour 10 000 € : opération subventionnée à 40% par le Département - Remplacement de la Plaque du Monument aux Morts pour 2 700 € : opération subventionnée à 40% par le Département et 20% par l'Office des Anciens Combattants.

B. Le Budget de l'Eau

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses sur un montant de 96 296.35 Euros, incluant le report de 2021 de 36 159.35 €.

Les dépenses prévisionnelles sont les dépenses classiques habituelles, en diminution de 7 000 € par rapport à 2021. A noter des frais de télécommunication dus à la mise en place d'un réseau de transmission des données des équipements en remplacement du réseau SFR défaillant. Le reversement au budget général reste fixé cette année à 25 000 €. 1000 € sont budgétés pour des admissions en non-valeur et 1000 € comme provision pour autres impayés.

Les recettes sont constituées essentiellement par le report du résultat de 2021 indiqué ci-dessus, la vente de l'Eau et un amortissement de subvention.

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses sur un montant de 83 180.53 Euros. Des travaux de sécurisation de la conduite d'adduction d'eau potable à La Bouchemoussie seront réalisés cette année. Ils concernent un point problématique sur le réseau d'adduction, situé à l'étang de la Bouchemoussie, sur la commune de Jumilhac-le-Grand. Les travaux d'implantation d'une nouvelle conduite seront « mutualisés » avec le Syndicat des trois rivières, dont la conduite, située en parallèle de celle du Chalard, doit également être déplacée. Le coût global est donc inférieur à celui prévu initialement, soit 13 800 €.

C. Le Budget Assainissement

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses sur un montant de 17 689.56 €, incluant le report de 2021 de 6 594.56 €.

Les dépenses prévisionnelles réelles sont équivalentes à celles de 2021. L'excédent est réparti sur les différentes lignes de dépenses.

Les recettes sont constituées essentiellement par le report du résultat de 2021 indiqué ci-dessus et les redevances.

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses sur un montant de 28 448. 59 €.

Pas de travaux prévus en 2022.

Les 3 budgets sont adoptés à l'unanimité.

6. Aménagement d'un jardin du souvenir dans le cimetière communal

Pour répondre à des demandes de plus en plus fréquentes, le Conseil municipal décide d'aménager un jardin du souvenir, comme cela est le cas dans beaucoup de cimetières. Celui-ci sera situé autour du columbarium et sera délimité par la plantation d'une haie d'arbustes de variétés diverses. Il sera aménagé dans la norme prévue pour de tels équipements. Le coût estimatif est fixé à 10 000 € environ, mais sera peut-être moindre. L'ensemble de cette opération

bénéficie d'une subvention de 40% du Département.

Adopté à l'unanimité.

7. Remplacement de la plaque du Monument aux Morts

Les noms figurant sur la plaque actuelle sont de tailles disparates, ayant été rajoutés sur la place restante après la guerre de 14-18. L'ensemble apparait donc non homogène et par respect pour tous ces combattants du Chalard morts pour la France au cours des dernières guerres, le Conseil municipal décide de procéder à son remplacement par une plaque similaire où tous les noms seront inscrits à l'identique. Le coût estimatif est de 2700 €. Cette opération bénéficie aussi d'une participation du Département de 40% mais également d'une participation de 20 % de l'Office des Anciens Combattants.

Adopté à l'unanimité.

8. Durée d'amortissement du véhicule communal

Celle-ci est fixée à 10 ans par le Conseil municipal, **à l'unanimité.**

9. Extinction de l'Eclairage Public du Bourg la nuit

Cette décision avait été prise par le Conseil municipal en 2017, mais n'avait pas été formalisée par une délibération. Il s'agit donc de régulariser administrativement cette situation. **Adopté à l'unanimité.**

10. Questions diverses

- Un contrôle des panneaux de signalisation a été effectué sur le territoire de la commune et la décision a été prise de procéder au remplacement de ceux qui étaient le plus endommagés.
- La fête de la Saint-Jean : Une rencontre a eu lieu avec Mme la Présidente du Comité des Fêtes pour son organisation en partenariat avec l'association.
- Le Conseil décide de supprimer le jet d'eau de la place de la Wantzenau du fait de son importante consommation en électricité. Des fleurs vivaces seront implantées dans la vasque.
- Les conventions avec les propriétaires des terrains devant être traversés par la nouvelle conduite à la Bouchemoussie sont en cours de rédaction.
- Elections présidentielles du 10 Avril 2022 : le planning de tenue du bureau de vote est proposé au conseil en fonction des disponibilités de chacun.

Fait au Chalard, le 4/04/2022

Marjorie KOERTS, Conseillère Municipale